

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 5 février 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger	Lucie Fréchette
Jean-Marie Lachapelle	Paul-Éloi Dufresne
Denise Lauzière	Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.02.1

Ouverture de la séance ordinaire du 5 février 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

13.02.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2013

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 février 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2013.
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 Règlement d'emprunt rues Chagnon, Fortin et Des Érables (13-878) (modifiant le règlement 12-873).
 - 5.2 Règlement d'emprunt reconstruction du réservoir des Érables (13-880).
 - 5.3 Règlement sur la Sécurité, Paix et bon ordre dans les endroits publics (13-713-7).
 - 5.4 Règlement d'emprunt Quai des brises (13-874) (Remplaçant et abrogeant le règlement 09-846).
 - 5.5 Règlement modifiant le règlement 695 sur les alarmes.

6. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 6.1 Adoption des comptes à payer pour janvier 2013.
 - 6.2 Subvention aux organismes (Sports de glace).
 - 6.3 Factures mensuelles – Tecosol.
 - 6.4 Libération de la retenue provisoire – Cima +.
 - 6.5 Acquisition d'un Marteau pilon.
 - 6.6 Avenant contrat Puits Taylor – Tecosol Inc.
 - 6.7 Reconduction du contrat avec CDS Produits de bureau.

7. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 7.1 Services professionnels rues Clark, Cour et Lewis.
 - 7.2 Location d'espace au Salon Chalets de Montréal.
 - 7.3 Préparation de devis – Rue Taylor.
 - 7.4 Contrat entretien pelouses et espaces verts.
 - 7.5 Acquisition d'un système téléphonique.
 - 7.6 Contrat de services professionnels - Remplacement du réservoir des Érables.
 - 7.7 Services professionnels – Aménagement du Carré Foster.

8. **SERVICE DU GREFFE**
 - 8.1 Lettre d'appui au Festival du film des Cantons de l'Est.
 - 8.2 Extinction de servitude.
 - 8.3 Compensation matières résiduelles.

9. **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Priorités du Comité de sécurité publique pour 2013 – 2014.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

10. VARIA
11. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 février 2013.
12. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 5 mars 2013 À 19 HEURES.

Adopté

13.02.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour. (Aucune intervention.)

13.02.4

Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2013

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu à l'unanimité :
D'adopter le procès-verbal du 8 janvier 2013 tel que présenté.

13.02.5

Avis de motion

13.02.5.1

Avis de motion – Règlement d'emprunt 13-878.

Madame Louise Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt pour les rues Chagnon, Fortin et Des Érables sera présenté pour adoption. Ce règlement 13-878 modifiera le règlement 12-873.

13.02.5.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt 13-880.

Madame Louise Côté donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt pour la destruction du réservoir actuel et la reconstruction d'un nouveau réservoir Des Érables sera présenté pour adoption.

13.02.5.3 Avis de motion – Règlement Sécurité, paix et bon ordre dans les endroits publics 13-713-7.

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement sur la Sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics sera présenté pour adoption.

13.02.5.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt 13-874.

Monsieur Jean-Marie Lachapelle donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt pour le projet domiciliaire Quai des Brises sera présenté pour adoption.

Ce règlement abrogera et remplacera le règlement 09-846 au montant de 728 500\$.

13.02.5.5 Avis de motion – Modification du Règlement sur les systèmes d'alarmes – 13-695-5.

Madame Lucie Fréchette donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement modifiant le règlement sur les systèmes d'alarmes sera présenté pour adoption.

13.02.6 Finances et administration

13.02.6.1 Finances et administration – Adoption des comptes à payer pour janvier 2013.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de janvier 2013;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour janvier 2013 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

13.02.6.2 Finances et administration – Subventions sports de glace.

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu des demandes de subvention des organismes de sports de glace à savoir :

- Tournoi National Pee-Wee : 10 875.00\$ / heures de glace
500.00\$ / Oriflammes
- Club de Patinage artistique : Heures de glace pour
son spectacle.
- Club de Hockey Maroons Senior : Jusqu'à 5 000.00\$, s'ils
renouvellent à l'automne 2013.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a toujours contribué de manière significative pour ces événements sportifs majeurs.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 11 375\$ au Tournoi National Pee-Wee afin de couvrir les dépenses reliées à la location de la patinoire et des oriflammes;

Que le Conseil municipal accepte de verser une subvention de 2 500\$ au Club de Hockey Maroons Senior pour la saison 2012-2013 et un second versement de 2 500\$ à l'automne 2013, s'ils poursuivent leurs activités à l'Aréna Jacques-Chagnon;

Que le Club de patinage artistique soit gratifié des heures de glace et des locaux nécessaires pour la tenue de son spectacle de fin d'année.

Adopté

13.02.6.3

Finances et administration – Paiement factures Tecosol.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a, le 1^{er} mai 2012, octroyé à la firme Tecosol Inc., le contrat de décontamination des sols et de l'aquifère du terrain du puits Taylor;

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu les factures 101228, au montant de 22 000\$ et 101229 au montant de 3 908\$ avant taxes;

ATTENDU QUE Les taxes sur ces factures sont calculées selon les taux en vigueur en 2012.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le paiement des factures 101228 et 101229 au montant total de 25 908\$ plus les taxes applicables en 2012.

Adopté

13.02.6.4

Finances et administration – Libération de la retenue provisoire – Cima +.

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu de Cima + le document de réception définitive des travaux effectués sur la rue Western, entre les rues Mario et Allen;

ATTENDU QUE La signature, par les autorités municipales, de la réception définitive des travaux implique la libération de la retenue provisoire de 5%, laquelle s'élève au montant de 52 206.17\$, avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général à signer la réception définitive des travaux de réfection de la rue Western, entre les rues Mario et Allen;

Que la retenue provisoire au montant de 52 206.17\$ soit libérée;

Que les taxes à imputer au montant de 52 206.17\$ soient calculées conformément au taux de taxation de 2010, moment de la facturation, soit un montant total de 58 927.71\$.

Adopté

13.02.6.5

Finances et administration – Acquisition d'un marteau pilon.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a présentement un fonds de roulement de 200 000\$;

ATTENDU QUE Ce fonds sert à l'achat de machinerie ou d'équipement immobilisés;

ATTENDU QUE Conformément au Plan triennal d'immobilisation, il a été prévu que la Ville acquière, en 2013, un marteau pilon;

ATTENDU QU' Il est nécessaire d'affecter un montant de 2 550.00\$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un marteau pilon pour le service des travaux publics.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo engage un montant de 2 550\$, plus taxes, du fonds de roulement sur 5 ans afin d'acquérir un marteau pilon pour le service des travaux publics.

Adopté

13.02.6.6

Finances et administration – Avenant contrat puits Taylor – Tecosol Inc.

ATTENDU QUE Le contrat initial de Tecosol prévoyait des travaux de décontamination seulement sur le terrain de la Ville où se situe le puits Taylor;

ATTENDU QUE Les sols ont été excavés sur les terrains de la Ville;

ATTENDU QUE Malgré le succès de ces travaux, des sommes additionnelles doivent être investies pour la poursuite de la caractérisation des travaux afin de localiser d'autres sources de TCE qui se trouveraient hors du site de la Ville;

ATTENDU QUE Ces travaux sont nécessaires pour éliminer de façon permanente les sources de TCE;

ATTENDU QUE La Ville est éligible à recevoir une subvention de 1 000 000\$ pour procéder à la décontamination des sols de ce secteur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo autorise un avenant au contrat d'un montant de 350 000\$ pour permettre la poursuite de la caractérisation, de l'excavation et de la disposition des sols, le cas échéant et d'effectuer les analyses chimiques de rigueur.

Adopté

13.02.6.7

Finances et administration – Reconduction du contrat de CDS Produits de bureau.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de service avec la compagnie CDS Produits de bureau pour l'entretien du photocopieur du service de la trésorerie;

ATTENDU QUE Ce contrat doit être renouvelé annuellement.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo reconduise le contrat qu'elle détient avec CDS Produits de bureau pour l'entretien du photocopieur du service de la trésorerie.

Adopté

13.02.7

Adjudication de contrat

13.02.7.1

Adjudication de contrat – Services professionnels rues Clark, de la Cour et Lewis.

ATTENDU QUE La réfection des rues de la Cour, Clark et Lewis s'est avérée une source d'imprévus importants;

ATTENDU QUE Ces imprévus ont nécessité le soutien de techniciens pour la prise d'échantillons et d'essais en laboratoires afin de valider la qualité des travaux en matière d'infrastructures et le respect des matériaux spécifiés dans le devis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de SM, au montant de 5 095.14\$ plus les taxes applicables en 2012.

Adopté

13.02.7.2

Adjudication de contrat – Location d’espace au Salon Chalets de Montréal.

- ATTENDU QUE Quelques projets immobiliers sont actuellement en construction, sur le territoire de la Ville de Waterloo;
- ATTENDU QU’ Il serait approprié de donner une visibilité à ces projets résidentiels, là où la clientèle se trouve;
- ATTENDU QU’ Il appert que plusieurs nouveaux arrivants sont de la Rive-sud de Montréal;
- ATTENDU QUE La tenue du Salon Chalets et Maisons de campagne est un événement d’importance où la Ville a la possibilité d’atteindre sa clientèle cible;
- ATTENDU QU’ Une partie des coûts de cette location sera récupérée auprès des promoteurs participants.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise la location d’espace au Salon Chalets et Maisons de campagne pour l’édition 2014, au coût de 11 780\$ plus taxes pour la location d’espace au salon et un montant de 450\$ pour l’inscription dans le guide du visiteur et au site web pour 1 an.

Adopté

13.02.7.3

Adjudication de contrat – Services professionnels – Rue Taylor.

- ATTENDU QUE Dans le plan d’intervention, il est prévu que la rue Taylor bénéficie d’une réfection intégrale de ses infrastructures;
- ATTENDU QUE Pour ce faire, il est opportun de retenir les services d’un ingénieur afin de procéder à la préparation des plans et devis;
- ATTENDU QUE L’ingénieur Éric Desaulniers a déposé une offre de service en ce sens, laquelle est faite en considération d’un montant de 12 000\$, avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal mandate Éric Desaulniers afin de procéder aux ouvrages stipulés à son offre de service, datée du 21 janvier 2013, pour un montant avant taxes de 12 000\$.

Adopté

Pour le point suivant, le Maire quitte son siège à 19h11. La présidence de la séance est assumée par le maire suppléant, M. Paul-Éloi Dufresne.

13.02.7.4

Adjudication de contrat – Entretien des pelouses et espaces verts.

- ATTENDU QUE La compagnie Mario Russel fait l'entretien des pelouses et espaces verts depuis plusieurs années;
- ATTENDU QUE Nous avons été satisfait des services de cette dernière;
- ATTENDU QUE Deux nouveaux espaces verts ont été ajoutés au devis pour l'année 2013, soit, le parc des Saules ainsi que le terrain vacant au coin des rues Dalton et Foster;
- ATTENDU QUE Pour la saison 2012, la Ville de Waterloo a dû déboursier 20 495.00\$ plus taxes pour ledit entretien;
- ATTENDU QUE La soumission pour l'année 2013 est de 21 638.11\$, plus taxes, en prenant en considération les espaces ajoutés;
- ATTENDU QUE Malgré l'augmentation, en mètres linéaires de bordure, notamment sur la rue Clark, l'entrepreneur n'augmente pas le coût d'entretien des bordures et trottoirs pour l'année 2013, soit 2 308.89\$, plus taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo octroie à M. Mario Russell, le contrat d'entretien des pelouses, espaces verts, bordures et trottoir pour un montant total avant taxes de 23 947.00\$.

Adopté

M. le Maire réintègre son siège à 19h13.

13.02.7.5

Adjudication de contrat – Acquisition d'un système téléphonique.

- ATTENDU QUE L'an dernier, les appareils téléphoniques de la caserne et du garage municipal ont été changés;
- ATTENDU QUE Le système téléphonique de l'hôtel de Ville est désuet et que les pièces ne sont plus disponibles, qu'il y aurait lieu de changer également les composantes système de la caserne, du garage municipal et de l'aréna;
- ATTENDU QU' Il était prévu, tant au budget qu'au plan triennal d'immobilisation 2013 de remplacer l'ensemble des appareils téléphoniques et leurs composantes;

ATTENDU QUE La compagnie STE, Systèmes téléphoniques a déposé une soumission en ce sens, laquelle fait état d'un coût à l'achat de 14 135\$ plus les taxes, pour l'installation, la programmation et la formation, et ce, pour l'ensemble des systèmes installés.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition des systèmes téléphoniques stipulés à la soumission déposée par STE Systèmes téléphoniques, pour un coût total de 14 135\$ avant les taxes applicables.

Adopté

13.02.7.6

Adjudication de contrat – Services professionnels construction du Réservoir des Érables.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est allée en appel d'offres pour les services professionnels requis pour la reconstruction du Réservoir des Érables;

ATTENDU QUE Trois firmes ont soumissionné, à savoir :
- Groupe SM pour un montant de 68 985\$;
- Dessau pour un montant de 54 833 88\$;
- EXP pour un montant de 76 291.16\$.

ATTENDU Les recommandations du comité d'évaluation;

ATTENDU QUE La ville a demandé une subvention auprès du PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalité).

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo octroie à la firme Dessau le mandat de préparer les devis et d'exécuter les ouvrages stipulés à son offre de services datée du 28 janvier 2013 pour un montant de 54 833.88\$, taxes incluses;

Que le Conseil municipal autorise la présentation du projet auprès du PIQM;

Que la Ville de Waterloo confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

Adopté

13.02.7.7

Adjudication de contrat – Services professionnels – Aménagement du Carré Foster.

ATTENDU QUE Le projet domiciliaire Quai des Brises nécessitera une nouvelle configuration routière au niveau du Carré Foster afin d'y intégrer, entre autre, une piste cyclable;

- ATTENDU QUE La rue Foster est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;
- ATTENDU QUE Le contrat de services professionnels doit être donné à une firme d'ingénierie afin que cette dernière prépare les plans et bordereau d'estimation, voit à la surveillance de chantier et complète le processus d'autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec;
- ATTENDU QUE La firme Consultants S.M. a déposé une offre de service en ce sens en considération d'un montant maximum de 15 000\$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal octroie à Consultants S.M. le mandat de procéder aux items stipulés à son offre de services datée du 1^{er} février 2013, le tout pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables.

Adopté

13.02.8

Service du greffe

13.02.8.1

Service du greffe – Lettre d'appui Festival du Film des Cantons-de-l'Est.

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu une demande d'appui pour la tenue de certaines activités à Waterloo dans le cadre du Festival du Film des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE Ces activités se tiendraient à la Maison de la Culture;

ATTENDU QUE Cet événement offre à Waterloo la possibilité d'élargir son champ d'activités culturelles.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal appui la demande de Mme Ferrari pour la tenue de certaines activités dans le cadre du Festival du Film des Cantons-de-l'Est et demande au Maire de produire une lettre en ce sens.

Adopté

13.02.8.2

Services du greffe – Extinction de servitude.

ATTENDU QUE La propriété sise au 104, Place Bélair était grevée d'une servitude de passage tacite, tel qu'il appert au certificat de localisation, servitude que les propriétaires acceptaient alors;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal, par la résolution 10.10.11.6 du 5 octobre 2010, acceptait que la Ville abandonne cette servitude puisqu'elle n'était plus d'aucune utilité à la Ville;

ATTENDU QUE Les propriétaires des lieux désirent authentifier cet abandon de servitude par acte notarié.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer l'acte d'extinction de servitude préparé par Me André Couture, Notaire, le tout aux frais du propriétaire du 104, Place Bélair.

Adopté

13.02.8.3

Service du greffe – Compensation matières résiduelles.

ATTENDU QUE Le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE Selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières «Autres» qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE L'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE Cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE Ville de Waterloo s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que la ville de Waterloo demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 Ville de Waterloo pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

Que Ville de Waterloo fasse parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

Adopté

13.02.9

Comité de Sécurité publique

13.02.9.1

Comité de sécurité publique – Priorités pour l'année 2013-2014.

ATTENDU QUE Les municipalités membres de la MRC de La Haute-Yamaska soumettent, chaque année, une liste de sujets à prioriser dans le cadre du comité de sécurité publique;

ATTENDU QUE Les sujets retenus pour l'année 2013-2014 sont les suivants :

- Accroître les activités de sécurité routière pour faire respecter les arrêts et les limites de vitesse dans les secteurs névralgiques et les zones scolaires;
- Accroître la surveillance dans les parcs pour prévenir le vandalisme et l'intimidation;
- Améliorer les programmes d'intervention auprès des jeunes et des organismes;
- Surveillance des véhicules hors route;
- Poursuivre la vérification de la circulation des camions lourds dans les zones prohibées;
- Accroître la surveillance de quartier et des zones industrielles;
- Poursuivre le programme Bon pied, bon œil;
- Opération silencieux pour motos – automobiles;
- Maintien de priorités ponctuelles.

ATTENDU QUE Le comité de sécurité publique doit recevoir ladite liste de priorité par voie de résolution.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le conseil municipal adopte la liste de priorités à être soumise au comité de sécurité publique de la Haute-Yamaska.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Monsieur Jean St-Onge du 33 rue des Flandres, s'enquiert de l'état de la situation du dossier Entreprises Lachance et la Ville de Waterloo.

13.02.10

Varia

13.02.11

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Paul-Éloi Dufresne, la séance ordinaire du 5 février 2013 est levée à 19H33.

13.02.12

Prochaine assemblée

Mardi, le 5 mars 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier